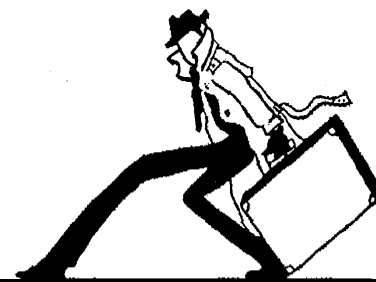


Billets d'Afrique et d'ailleurs...

Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines



Ouvrir les yeux

Est-ce dans ce monde là que nous voulons vivre ? questionne le titre du best-seller d'Éva Joly (cf. Édito n° 116). Elle y montre l'ampleur des dégâts, politiques et autres, de la grande corruption, qui prolifère grâce à l'opacité de la finance *offshore*, hors les lois. Celle-ci paraît lointaine, mais les paradis fiscaux et leurs sociétés-écrans sont en réalité pilotés depuis les écrans d'ordinateur de quelques places financières (New York, Londres, Tokyo, Francfort, Paris, Genève, Luxembourg, etc.) au bénéfice des « décideurs » des grandes puissances : patrons d'écuries politiques, des principales banques, des multinationales, chefs d'états-majors et de services secrets, plus quelques milliardaires interlopes, mi-mafieux, mi-barbouzards.

La question qu'il convient de poser maintenant serait plutôt : « Est-ce dans ce monde là que nous *pouvons* vivre ? » Il ne se passe plus de mois sans que des signaux clairs révèlent à l'opinion publique internationale la gravité des agressions contre notre planète, mais aussi contre le socle de droits universels et les garde-fous institutionnels patiemment édifiés depuis deux siècles pour tenter de contenir les haines identitaires, les folies de la guerre, les voracités du capital. Nos lecteurs savent ce qu'il en est en Afrique, mais ces agressions atteignent aussi de plus en plus les peuples occidentaux, leur climat, leurs biens publics, et même leur épargne vieillesse. Celle de dizaines de milliers d'Italiens a coulé, comme le pot au lait de Perrette, au large des îles Caïmans...

De la possibilité d'un autre monde, il a été longuement question à Mumbai (Bombay). Dans une ambiance festive, on y a continué de roder la compatibilité des logiciels locaux et spécifiques d'indignation, de refus d'une logique économiciste et oligarchique, irresponsable et inique. L'on sait que mettre en ligne des milliers d'ordinateurs personnels peut développer une puissance de calcul supérieure aux plus gros systèmes : surgira-t-il des rassemblements altermondialistes une nouvelle intelligence collective, capable d'enrayer les déchainements actuels et d'autoriser un monde vivable ?

Même à Davos, on commence à se poser des questions. Mais là-bas, comme dans les principaux médias et l'opinion occidentale qu'ils malforment, on oscille encore entre le déni et l'aveuglement face aux causes de tant de dérèglements : on ne veut pas voir ni savoir.

Le négationnisme est une attitude humaine beaucoup plus fréquente qu'on ne pense. Ainsi *Survie*, après avoir établi le très lourd passif de la Françafrique, ne cesse de rencontrer la négation des effets et de la perpétuation d'un néocolonialisme caricatural. Inclus dans ce numéro, le rappel par le politologue Comi Toulabor du "traitement" de l'indépendance togolaise rafraîchira les mémoires.

Plus insupportable encore, la France officielle persiste à nier ses responsabilités dans le génocide d'un million de Tutsi en 1994 au Rwanda. Cette négation continue d'être relayée complaisamment par les médias français et d'abuser une partie de l'opinion publique. Pour le dixième anniversaire de cette abomination, *Survie* et d'autres associations organiseront du 22 au 26 mars à Paris une Commission d'enquête citoyenne (CEC) : durant cinq jours, celle-ci examinera objectivement les témoignages et documents disponibles, qui font présumer une complicité militaire, financière, diplomatique, idéologique et médiatique avec les responsables du génocide.

Le défi n'est pas simple, on le devine. Nous aurons à faire aux négationnistes durs, ceux qui restent solidaires des génocidaires ou nient carrément le génocide ; et aux négationnistes mous, tous ceux qui estiment qu'il « n'est pas opportun » d'ouvrir les placards des pratiques sordides de notre pays, ou qu'il est « trop tôt ».

Nous pensons au contraire que, pour la France, il est plus que temps de reconnaître qu'elle s'est fourvoyée dans sa relation avec ses anciennes colonies. Parce que des Français y ont aussi fait du bien, il est encore possible à notre pays de reconnaître ses crimes et demander pardon. Mais il aurait tout à perdre à abuser de ce délai de grâce.

Cette « mise en cause » citoyenne n'est donc pas facile. Nos moyens sont infiniment plus faibles que ceux de nos adversaires. Nous appelons tous nos lecteurs à nous aider. Comme il est précisé sur le site Internet de la CEC¹, ils peuvent le faire de trois manières : financièrement, ce qui n'est jamais négligeable ; moralement, en signant et faisant signer la pétition de soutien à la démarche de la Commission ; en nous signalant des témoins potentiels ou des documents probants. Nous comptons sur votre appui.

1. <http://www.enquete-citoyenne-rwanda.org>

François-Xavier Vershave

SALVES

Soudan : la paix vraiment ?

Le gouvernement soudanais (GOS) et l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA) ont signé un accord de partage des revenus pétroliers le 7 janvier dernier à Naivasha, au Kenya. La presse internationale fête l'espoir de paix que cet accord pourrait représenter pour un pays déchiré par plusieurs décennies de guerre.

Cette même presse annonce le retour à Khartoum, dès l'encre de l'accord

séchée, des pétroliers états-uniens. Avides d'un or noir qu'"interdisait" l'épuration ethnique conduite par Khartoum dans le périmètre pétrolier, au sud du pays, voici qu'ils se rendent dans la capitale soudanaise pleins "d'espoir". Ils ne sont pas les seuls à se précipiter. Selon une déclaration de la porte-parole adjointe du Quai d'Orsay : « M. François Loos, ministre délégué au Commerce extérieur, se rendra les 15 et 16 janvier au Soudan où il participera à l'inauguration de la

Foire commerciale de Khartoum [...]. Une vingtaine d'entreprises françaises participent à cette manifestation [...]. Le ministre confirmera la disponibilité de la France à participer à la reconstruction du Soudan, dans le contexte créé par les avancées récentes du processus de paix. » Rappelons que Total détient des concessions pétrolières au Soudan, qu'il n'exploite pas... dans l'immédiat.

Il est moins souvent question des événements qui ravagent l'ouest de ce

pays. En février 2003, un mouvement de rébellion s'est soulevé dans le Darfur, une des nombreuses régions périphériques laissées pour compte par le pouvoir en place, et naturellement privées de tout dividende du pactole pétrolier. La répression n'est pas empreinte de tendresse. Des milices qui seraient liées à Khartoum sont accusées de pillage et d'avoir brûlé des villages, rappelant les "procédures" utilisées dans le sud du pays. Le 12 janvier, les forces gouvernementales ont bombardé la localité de Tiné, menaçant de la raser si la rébellion ne s'en retirait pas. Le HCR estime à environs 100 000 le nombre de Soudanais qui ont fui au Tchad, à 600 000 les personnes déplacées à l'intérieur de la région. S'il n'est pas facile d'appréhender tous les tenants et aboutissants de ce conflit (qui a des extensions dans plusieurs pays voisins, dont le Tchad), on peut affirmer que le moment est mal choisi pour aller tranquillement, dans ses environs, faire du *business as usual*. [SC]

Retour ?

François Loos a fait jaser en allant rencontrer le ministre soudanais de l'Industrie à Khartoum mi-janvier (*Sudan Tribune*, 21/01). Après des années sans qu'un ministre français n'aille au **Soudan**, cette visite annonce-t-elle le retour de Total ? Le groupe, qui en est parti en 1985, dément une telle intention, tant qu'une paix définitive n'est pas assurée...

Mi-février, ce sera au tour de Dominique de Villepin d'aller visiter le Soudan. « Avant même cette gestuelle politique, Alstom a remporté le contrat de 250 millions d'euros d'équipements électromécaniques du projet de barrage de Merowe, [...] EDF va réaliser les études d'énergie électrique de la *Khartoum Ring* et le BRGM a des "trésors" de découvertes à réanimer. » (*La Lettre du Continent*, 22/01) [PC]

À nos lecteurs

La mobilisation de Survie dans la préparation de la Commission d'enquête citoyenne sur les responsabilités de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda va entraîner **un retard dans la livraison des deux prochains numéros** de *Billets* : une semaine pour le n° 123, une dizaine de jours pour le n° 124, qui sera presque exclusivement consacré à la retranscription des moments les plus importants de la CEC. Nous espérons votre compréhension.

Françafrique centrafricaine

La Françafrique est en train de déployer ce qu'elle a de moins reluisant auprès du président centrafricain François Bozizé, un putschiste que l'on avait pu croire un temps converti aux intérêts de son pays. Elle ne se contente pas d'y assurer une gestion néocoloniale de la sécurité nationale sous la houlette du général Jean-Pierre Perez, avec l'appui des troupes du Gabonais Bongo et des bandes du Tchadien Déby. Elle pousse, dans le pays des diamants, de l'ivoire, de l'uranium, du bois tropical et bientôt du pétrole, quelques chevaux de retour peu recommandables.

Jean-François Hénin d'abord, un des spéculateurs-nafrageurs du Crédit Lyonnais, reconverti en aventurier de l'Afrique profonde, grand amateur d'or vert et noir. Après s'être positionné sur le bois centrafricain, ce proche de l'Opus Dei s'intéresse pieusement aux prolongements centrafricains des gisements pétroliers tchadiens.

Toute une équipe d'anciens agents des services français et d'ex-super-gendarmes du GIGN (à l'instar de Paul Barril) entoure à Bangui un intermédiaire « richissime et beau parleur », Médard Bemba, porteur des « ambitions de plusieurs groupes pétroliers et de banques d'affaires ». (*La Lettre du Continent*, 22/01).

Éminence françafrique, ancien chef du service Action de la DGSE, le général Pierre Costedoat conseille le groupe LCF Rothschild et sa filiale néomercenaire Sécurité sans frontières. « On prête l'intention aux dirigeants de LCF Rothschild de venir le mois prochain à Bangui proposer au général-président [Bozizé] un savant montage financier. Gagé sur des concessions de diamants ? » (idem).

Un autre « conseiller spécial » s'agite auprès de Bozizé, le sulfureux Fabien Singaye (idem et *Centrafrique-Presse*, 18/01). Il a travaillé jadis pour le couple présidentiel rwandais Habyarimana, protégé de la Françafrique. Selon *La Tribune de Genève* (20/08/1994), Singaye dirigeait depuis l'ambassade du Rwanda à Berne « un réseau d'espionnage contre les opposants de l'ex-régime ». Il est par ailleurs le beau-fils du principal financier du génocide des Tutsi, Félicien Kabuga, en fuite depuis 1994, qu'il aurait un temps hébergé à Berne, selon *La Tribune*.

Aujourd'hui, d'après *Centrafrique-Presse*, il serait chargé par Bozizé de « trouver des financements contre des permis miniers. Il partage son temps entre Bangui et Paris. » Paris, où son ex-patronne, Agathe Habyarimana, exhibe son impunité. [FXV]

Un vol sans importance

Le pillage de la succursale de la **BCEAO** (Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest) à Bouaké, fief de la rébellion en **Côte d'Ivoire**, qui opposa, en septembre 2003, des milices rivales, faisant une trentaine de morts, refait parler de lui. Début janvier l'armée française a révélé l'arrestation en décembre de quatre de ses soldats qui, appelés à intervenir à cette occasion dans le cadre de l'opération Licorne, se seraient emparés de 37 millions de FCFA (56 406 €).

Vincent Huguex, qui rend compte de l'affaire dans *L'Express* du 15 janvier sous le titre *Opération Licorne. Fric-frac en Afrique*, qualifie de « larcin », c'est-à-dire, selon le dictionnaire, un « vol de peu d'importance fait adroitement et sans violence », ce vol d'un montant dont peu de malfrats osent rêver, fait bêtement par des hommes en armes. Il insiste en parlant d'un « pactole dérisoire au regard du butin total [...] 500 fois supérieur », lequel en effet court toujours. Cette indulgence est partagée semble-t-il par l'auteur des propos cités ensuite : « *Ils ont trahi la confiance de leurs chefs et mis en péril une mission délicate*, constate un pont de l'état-major. *Mais depuis le début du déploiement, 15 000 hommes ont servi en Côte d'Ivoire. Et voilà que quatre types pêtent les plombs parce qu'ils trébuchent sur l'équivalent de dix ans de salaire. Qui peut jurer qu'il aurait résisté à la tentation ?* »

Selon la version officielle, ils seraient en effet tombés par hasard, lors de leur intervention, sur ce sac qui traînait. On admirera également les dix ans de salaire, ce qui met la solde mensuelle du soldat en opération à 470 malheureux euros pour quatre. On ne conseille pas au pont de question de pantoufler comme comptable, ni comme avocat. Imaginons en effet la tête des juges qui sévissent chaque jour contre les affreux qui délestent de quelques billets les passants distraits, si on alléguait l'irrésistible tentation subie par les malheureux détresseurs et la modestie de leurs gains.

Pourquoi cette volonté de minimiser une affaire dont on devrait plutôt chercher à éclaircir les circonstances bizarres ? L'Afrique aurait-elle le don de faire perdre tout repère, dans l'échelle des mots et des valeurs, aux acteurs et commentateurs qui s'y aventurent ? [OT]

Schizophrénie francomorienne

L'opposant franco-comorien Said Larifou a fini par être libéré le 19 janvier, après avoir subi la répression tous azimuts du colonel putschiste franco-

comorien Azali (qui, par ailleurs, refuse toujours de reconnaître les pouvoirs de gendarmerie dévolus aux trois îles autonomes qui constituent l'Union comorienne). Pendant des mois, diverses associations de défense des droits de l'Homme ont dénoncé sa détention illégale. Dans une lettre conjointe adressée à Dominique de Villepin le 30 décembre, la FIDH et la LDH rappelaient que « M^e Larifou [...] fait [...] l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative des autorités comoriennes. [...] À notre connaissance, les faits qui lui sont reprochés relèvent d'une démarche plus politique que judiciaire¹. [...] Nous apprenons que ce dernier a été le soir même hospitalisé et se serait vu refuser l'accès à l'Ambassade de France auprès de laquelle il aurait tenté de se faire entendre. [...] Si les faits qui nous ont été rapportés sont exacts, il nous paraît surprenant qu'un ressortissant français se voie interdire l'accès à son ambassade et ne puisse réclamer l'aide des autorités françaises. »

Comme il s'agit d'une affaire "francomoro-française", notre ministre des Affaires étrangères la considérait peut-être comme une affaire intérieure... Dans ce cas qu'attendait-il pour transmettre le dossier à Nicolas Sarkozy ?

Pendant ce temps, les nouvelles les plus inquiétantes nous proviennent de Mayotte (île comorienne occupée illégalement par la France depuis 1975) : exacerbée par les harangues du préfet et des élus locaux, la chasse aux Anjouanais prend des dimensions de plus en plus criminelles². À Tsingoni, en janvier, des milices se sont constituées à plusieurs reprises pour chasser les Comoriens non Mahorais. « *La police, arrivée comme par hasard une fois que c'était fini, n'a pu constater les dégâts et appeler une ambulance* », affirme un témoin, qui questionne : « *Comment pouvons-nous continuer à supporter [...] de voir tous ces actes immondes impunis et donc implicitement autorisés ?* » Notre ministre de l'Intérieur considère peut-être, conformément au droit international, que Mayotte est comorienne. Qu'attend-il alors pour transmettre le dossier à Dominique de Villepin ?

Le *Figaro*, qui relaie la propagande contre les "immigrés clandestins" à Mayotte, rappelle que, selon l'INSEE, « environ 38 000 clandestins ne parleraient pas français » (03/01). Le quotidien omet d'ajouter que c'est aussi le cas d'au moins quatre fois plus de Français nés et vivant sur cette île. Les "clandestins" parlent tout simplement la même langue que les Mahorais "français" qui les "embauchent" (ou les réduisent en quasi-esclavage).

Notre ministre des Affaires étrangères met autant de soin à examiner les violations du droit international par les États-Unis qu'à s'aveugler sur celles commises par la France sur l'archipel comorien, où elle nie depuis 1975 toute légitimité aux Nations unies – lesquelles ont demandé vainement par vingt résolutions la fin de l'occupation de Mayotte. Interviewé par *Newsweek*, il assène sans complexes la leçon qu'il oublie de s'appliquer : « *Pour être efficace dans les différentes crises internationales, qu'il s'agisse de l'Irak ou du Proche-Orient, il faut être légitime. Cette légitimité, personne ne l'a davantage que les Nations unies.* » (diplomatie.gouv.fr, 01/04) [PC]

1. Lire *Billets* n°119 p. 2.

2. Lire *Billets* 120 p. 10, et 121 p. 7.

Pom de roi et Pom d'ami

Comment, d'un coup d'un seul, éteindre les revendications indépendantistes en Polynésie, conforter le potentat Gaston Flosse – et donc son amitié avec Jacques Chirac – et se consoler des coups durs assénés par les Corsés et les Antillais au projet de décentralisation ?

La solution est frappée au coin du bon sens (par le bulldozer UMP) : un nouveau statut est adopté par le Sénat pour la **Polynésie française**. Ce sera désormais un POM : Pays d'outre-mer de la République. Ce statut avait été défini sur papier il y a quelques années, mais son application a pris du retard...

Le président du gouvernement prend le titre de « président de la Polynésie française ». L'ami de Chirac est ainsi quasiment juché sur un trône monarchique. Mais il ne faut pas pousser l'autonomie jusqu'aux sujets essentiels : « la gestion des hydrocarbures liquides et gazeux et la définition des principes fondamentaux des obligations commerciales » restent sous tutelle de la métropole. Pour que soient rejetés des amendements (n° 181 et 182) présentés par l'opposition et contrariant ce principe, le sénateur rocardien Jean-Pierre Sueur « a rappelé, à cet égard, qu'il convenait d'être très attentif aux intérêts supérieurs de la Nation. »¹ [PC]

1. Séance du 17 décembre www.senat.fr/commission/loi/lois031219.html#toc4.

Ruineux développement

Dans son allocution de fin d'année le président de la République du **Cameroun** Paul Biya a mentionné le projet d'une restructuration de la Cellucam comme action de développement. Le nom de cette entreprise

est lourd de toutes les malédictions qui ont affecté le développement de l'Afrique depuis des décennies.

Le journal *Mutations*, dans son édition du 7 janvier, en rappelle l'histoire désastreuse mais éloquent. C'est en 1974 que l'État camerounais, alors présidé par Ahmadou Ahidjo, signe un accord avec l'Autriche pour que l'entreprise d'État de production d'acier Voest Alpine construite au Cameroun, près d'Edéa, une usine de pâte à papier. L'ambition du projet est de valoriser une matière première locale, le bois, de supprimer l'importation de papier et même de faire du Cameroun un pays fournisseur. C'est le bon sens même. Le projet est financé par l'État camerounais, conjointement avec l'Autriche, sous forme de subvention à l'exportation, et par la Banque islamique de développement (BID), qui regorge de pétrodollars.

L'exécution calamiteuse de ce projet illustre jusqu'à la caricature le mal politique qui mine l'Afrique. Le coût initial de 30 milliards de FCFA atteint 110 milliards lors de l'achèvement de l'installation le 16 mars 1981, du fait des « commissions fantaisistes et autres pots-de-vin attribués aux pontes du régime ». Qui pis est jamais l'usine ne pourra fonctionner faute d'une gestion compétente : personnel pléthorique, pannes, carences dans l'approvisionnement en bois et en produits chimiques, c'est la parfaite gabegie. Le 28 novembre 1982 la chaudière de l'usine explose mettant fin pratiquement à la production, qui cessera définitivement en 1986, date à laquelle la production totale de papier n'a pas atteint 100 000 tonnes au lieu des 122 000 tonnes annuelles prévues.

La dette du Cameroun envers l'Autriche est estimée en 1999 à 245 milliards de CFA, par le jeu des intérêts et de la dévaluation de 50 % du CFA par rapport au franc et aux autres monnaies européennes. Le Cameroun achète tout son papier aux producteurs étrangers.

L'usine et ses machines sont là. Il y a une dizaine d'années René Owona, alors ministre du Développement industriel et commercial, aujourd'hui secrétaire général adjoint à la présidence de la République, avait bien essayé une première "restructuration" avec des partenaires indonésiens. Le projet, qualifié de « nébuleux » par *Mutations*, consistait en fait à céder les coûteuses machines, qui iraient fonctionner enfin en Indonésie, contre des sacs de riz. Même si les Camerounais adorent le riz, la production vivrière du Cameroun est largement autosuffisante. Cette « opération de pillage » fut stoppée par les protestations de l'opposition.

Les responsabilités de cet échec, que les Camerounais n'ont pas fini de payer, s'imposent : gigantisme du projet, proposé à la vanité mégalomane de dirigeants incapables, par des fournisseurs et des banquiers intéressés, absence totale de prévision et de gestion, détournement massif de fonds dans la plus grande impunité. D'autres ruineuses réalisations pourraient être décrites. Irresponsabilité, incompétence, voracité, voilà apparemment ce qui nous plaît dans nos amis les dirigeants africains.

Il y a des petits pays pauvres qui fabriquent tout leur papier. [OT]

Parrain Bongo

Comment se fait-il qu'Omar Bongo, d'allure si bonhomme, terrifie beaucoup plus ses opposants que les sanguinaires Déby ou Sassou Nguesso ? Parce qu'il a su pratiquer l'assassinat ciblé, et que chacun le sait capable de frapper de nouveau. Marco Bokoukou Bousaga avait lancé à Libreville un bimensuel impertinent, *L'Autre Journal*. Il ne souffrait d'aucune maladie, mais il est décédé le 15 décembre en rentrant d'un dîner avec les autorités locales. Il a subitement été pris d'hémorragies au nez et aux oreilles. Terrifiée, la famille s'est refusée à tout commentaire et n'a pas souhaité d'autopsie (*Reporters sans frontières*, 26/12). On ne saura donc jamais s'il s'agit d'un assassinat ou d'une mort naturelle. C'est exactement ce qui sied à la réputation du « parrain régional ». [FXV]

Offense à chef d'État

Le poète et essayiste sénégalais Al-mamy Mamadou **Wane**, qui a participé au comité de rédaction de *Billets d'Afrique*, a publié l'automne dernier chez L'Harmattan un ouvrage en forme de fusée de détresse : *Le Sénégal entre deux naufrages ? Le Joolah et l'alternance*. Le pilotage par le président **Wade** de l'alternance démocratique voulue par les Sénégalais y apparaît aussi erratique et irresponsable que celui du Joolah, le navire dont le naufrage a causé la plus grande catastrophe maritime connue (cf. *Billets* n° 119).

Le livre a d'autant plus déplu au pouvoir en place qu'il a rencontré un large écho dans les médias dakarois et suscité de nombreux débats. Il fallait donc tenter de châtier l'impudent. La Présidence a d'abord envoyé l'un de ses affidés, le ministre d'État Cheikh Tidiane Sy, porter plainte en diffamation à Paris et y réclamer 76 231 euros ! Pourquoi à Paris ? Mystère, s'agissant d'un auteur sénégalais revenu vivre au Sénégal. Le ministre laisse entendre que l'on peut y réclamer de plus forts dédommagements –

le genre de détail qui ne saurait laisser insensible un ancien conseiller de Mobutu.

Comme si cela ne suffisait pas, le Président lui-même a annoncé qu'il portait plainte en diffamation contre notre ami. Toujours à Paris. Est-ce bien raisonnable ? Les derniers chefs d'État africains à s'être essayés à ce genre de procès politique ont été déboutés – après avoir subi l'égalage public de leurs méfaits et de leurs attaches franco-africaines. Le président sénégalais risque fort d'y ruiner sa réputation de démocrate, étant donné l'ancienneté de ses compromissions avec la Françafrique la plus droitière et la dégradation rapide des mœurs de son régime. L'opposition à ces dérives bénéficiera d'une tribune inespérée.

Notons en passant qu'à l'initiative du sénateur socialiste Michel Dreyfus-Schmidt, le Sénat a voté un amendement supprimant le délit d'offense à chef d'État. Avant de nous féliciter de l'abolition de cet héritage du crime de lèse-majesté, attendons la confirmation de ce vote par l'Assemblée. [FXV]

Francophonie : une faute lourde de signification

Le 19 janvier, le président de la Francophonie, SE Abdou Diouf, a présenté ses vœux à de nombreux invités priés de le rejoindre pour cette occasion au Centre Kléber. Parmi ces derniers figurait Mme **Agathe Habyarimana** (Kanziga pour les intimes), veuve de l'ancien président rwandais Juvénal Habyarimana. Est-il vraiment utile de présenter le personnage en ces *Billets* ? L'ancienne première dame d'une "République devenue folle" n'était pas une "figurante" de cette "folie" : le génocide. Elle en était l'un des principaux personnages, elle a joué à la perfection un rôle prépondérant dans le cercle où s'élaborait le projet et se préparait son exécution. Le jour viendra où on lui en demandera des comptes.

Il s'agit ici d'en demander à la Francophonie, à son président en particulier. Ou à ceux qui ont éventuellement inspiré une faute lourde de signification. Comment a-t-on pu décider – car il s'agit bien de cela – que la place d'une suspecte¹ de génocide était dans un tel rassemblement, où chaque convive représentait quelque chose ? Comment a-t-on pu y convier ce que représente Agathe Kanziga ? La Francophonie est-elle, à son tour, devenue folle ? [SC]

1. Tout suspect ou accusé est cependant présumé innocent dans l'attente de son jugement.

Droit de réponse (Djibouti)

Nous publions, conformément à la loi, les rectifications demandées par le député Yves Coussain :

« L'article intitulé "Heureux élus", paru en p. 3 de votre n° 121, me mettant en cause, n'a aucun rapport avec la réalité que vous présentez.

J'ai été désigné par l'Assemblée nationale française pour me rendre à Djibouti, du 1^{er} au 4 décembre 2003, afin d'assurer l'animation d'un séminaire consacré au travail parlementaire, à la demande conjointe du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et de l'Assemblée nationale djiboutienne.

Contrairement à ce que prétend votre article, aucune indemnité "ni commission" n'a été perçue, ni par moi-même, ni par le fonctionnaire qui m'accompagnait pour cette mission. Les frais de déplacement et de séjour ont été pris en charge par l'Assemblée nationale, le PNUD l'a partiellement remboursée pour un montant total de 4 642 dollars, montant sans aucun rapport avec les chiffres que vous avancez.

Par ailleurs, le budget du Programme des Nations unies pour le développement n'est pas consacré uniquement à l'institution parlementaire des pays éligibles à ce type de coopération multilatérale mais également, entre autres objectifs, au renforcement des moyens de travail de leurs administrations centrales et territoriales. [...] »

Le député reconnaît une bonne partie de la réalité de notre Salve. Il est bien allé « former » l'Assemblée djiboutienne, et donc cautionner ce soviet composé à 100 % des affidés d'une dictature mafieuse, assassine du juge Borrel. Que le Parlement français se montre complaisant envers les dictatures africaines, c'est malheureusement une constante : il ne s'est jamais opposé depuis 44 ans au néocolonialisme franco-africain. Cette complaisance est d'autant plus inconditionnelle que l'Assemblée actuelle est dominée par le parti du Président, lequel est depuis trente ans le patron de la Françafrique. Quant au PNUD, il a lui aussi cautionné un certain nombre d'élections frauduleuses visant à "légitimer" des dictatures. Au Tchad par exemple.

Le PNUD et le député n'ont-ils pas lu les études de la Banque mondiale montrant que l'aide à des États dictatoriaux ne fait que renforcer l'oppression et la prédation, donc le malheur des peuples concernés ? Plutôt que d'être « éligibles » à ce genre d'aide, les citoyens des pays concernés préféreraient être réellement électeurs.

Quant au coût de l'opération, ce n'est pas nous qui l'avons inventé pour nuire au régime djiboutien et à ses supporters. C'est ce régime lui-même, via son agence d'information officielle ADI, qui l'écrit noir sur blanc (ADI/DJIB/5019/407 du 01/12/2003) : « Ce séminaire de renforcement des capacités des élus du peuple [...] est financé ...

Il y a dix ans au Rwanda (une année de chronique)
Rwanda : la face cassée de la République (VI)
Février 1994 : "Inquiétudes"...
 par Sharon Courtoux

Tout au long du mois de février 1994, les avertissements se succèdent, dans les faits et dans les communications livrées au Conseil de sécurité. Kigali est secouée par des manifestations qui laissent morts et blessés dans leur sillage. Qu'il s'agisse des services de sécurité ou de la diplomatie belge, de la MINUAR, des organisations de défense des droits de l'Homme... l'alerte est donnée sans ambiguïté : une « explosion irréversible de la violence » n'est pas loin. La MINUAR renouvelle son appel à l'urgence de faire cesser la distribution d'armes et l'entraînement des milices extrémistes par les Forces armées rwandaises (FAR). L'impuissance de la MINUAR à atteindre cet objectif compte tenu des limites de son mandat est soulignée. L'évidence d'une "action concertée" visant les Tutsi et les membres des partis d'opposition est également soulignée, comme le sont l'in vraisemblance des démentis du Président Habyarimana, les liens de ce dernier avec ceux qui conduisent cette action, et l'intensité des incitations à la haine diffusées par la revue extrémiste *Kangura* et la non moins extrémiste *Radio Télévision des Mille Collines* (RTL).
 Le 17 février, le Conseil de sécurité exprime, comme à l'accoutumé, ses « inquiétudes ». Il s'inquiète du « retard » que prend l'instauration du Gouvernement de transition à base élargie (GTBE) – pour laquelle une nouvelle date est fixée au 22 février – et il avertit de sa disposition à retirer son soutien à la MINUAR si l'accord de paix d'Arusha n'est pas rapidement respecté. Le 20 février, Faustin Twagiramungu, Premier ministre du GBTE dési-

gné lors de la signature de l'accord d'Arusha, échappe à une tentative d'assassinat. Le lendemain, Félicien Gatabazi, ministre des Travaux publics et dirigeant du Parti social démocrate (PSD) est assassiné par un commando extrémiste. Rappelons que le 3 décembre 1993, de tels assassinats avaient été annoncés. Plusieurs officiers supérieurs des FAR ont alors adressé un courrier au général Dallaire pour évoquer les massacres de Kirambo, Mutura et Ngenda, pour en annoncer d'autres, et pour prévenir d'un « plan machiavélique » comprenant le meurtre de Twagiramungu et de Gatabazi, entre autres¹. Le 22 février, l'instauration du GTBE n'aura pas lieu bien entendu, en raison des "événements" qui s'en mettent en travers.

Durant ce mois de février, et quoique des militaires et des membres des services français sont encore présents au Rwanda où ils scrutent la situation, on n'entendra guère la France exprimer d'inquiétudes. Des inquiétudes pour un peuple à qui une explosion irréversible de violence, aiguillonnée par une action concertée, ouvre les bras. La communauté internationale s'emploie à esquiver ses responsabilités alors que le crime des crimes se prépare. La France reste résolument proche de son partenaire rwandais qui en est le sponsor. Elle participera ainsi à l'engrenage qui va entraîner tout un peuple en enfer. Paradoxe ? Ou faute de s'inquiéter pour ses "amis" ? Las !

1. Lettre reproduite dans *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*, André Guichaoua, Karthala, 1995, p. 654.

La France : souteneur de la dictature au Togo.

1^{ère} partie : Les fondements d'un soutien mafieux

par Comi M. Toulabor, Directeur de recherche FNSP (Fondation nationale des sciences politiques)
 CEAN-IEP (Centre d'études d'Afrique noire, Institut d'études politiques) de Bordeaux
 (article paru sur le site letogolais.com du 15/01/2004)

Il ne s'agit pas ici de refaire l'histoire des relations entre la France et le Togo depuis l'indépendance, mais d'essayer de comprendre l'attitude pour le moins équivoque des pouvoirs politiques français à l'égard du processus démocratique au Togo, un cas d'école affligeant. Mais il faut convenir que ce cas d'école s'inscrit dans les eaux glauques et nauséuses des relations françafricaines [...] d'ordre incestueux, quelque chose de subliminal, dont il est difficile de deviner la rationalité qui les gouverne. Cette France dont nous parlons est essentiellement limitée à son gouvernement central qui se décline en de multiples centres de pouvoir aux intérêts contradictoires (l'Élysée et sa cellule africaine, le ministère de la Coopération aujourd'hui intégré à celui des Affaires étrangères, le Trésor, le ministère de la Défense, les services d'espionnage, etc.) et s'étend, en les absorbant partiellement ou totalement, à des réseaux situés à sa périphérie qui n'ont rien à voir à l'origine dans la définition de sa politique africaine, si tant est qu'il en existe une. Ce sont les grandes entreprises publiques et privées, les marchands de canons, les éditeurs de manuels scolaires, les obédiences maçonniques, les parlementaires, groupes et clubs d'amitié de toutes sortes, le reliquat des milieux coloniaux, le mercenariat et la barbouzerie, des personnalités influentes intéressées, des universitaires a priori sans scrupule, etc. Tous ces acteurs et milieux se retrouvent enchevêtrés dans une combinatoire

volontaire ou inconsciente, serrée et inextricable avec le pouvoir de la Bande au Togo, où finalement les intérêts privés se substituent au pouvoir public, comme au bon vieux temps des colonies. Au temps des colonies, on le sait, les intérêts privés constituaient des lobbies si puissants et si influents qu'ils arrivaient à s'imposer à l'État colonial, et de ce point de vue, il n'y a fondamentalement rien de nouveau sous les cieux franco-togolais depuis les indépendances.

1.1 - Le Togo de la Bande : une colonie idéale pour la France françafricaine

Il faut dire que c'est contrainte par le nouveau contexte international né de la Seconde Guerre mondiale que la France « octroya » à ses colonies « l'indépendance » à laquelle d'ailleurs s'opposèrent des roitelets locaux comme Léon Mba avant d'y être astreint, rabroué par la métropole, si on se fie aux mémoires de Jacques Foccart. Et à la différence par exemple de la Grande Bretagne, qui a été une superpuissance coloniale, la France n'a jamais pris au sérieux l'indépendance de ses (anciennes) colonies africaines où pèse encore lourdement sa présence multiforme. C'est ainsi que les leaders nationalistes africains qui voulurent donner sens et contenu au mot « indépendance » furent harcelés, puis évincés ou trucidés avec un cynisme extraordinaire.

François Mitterrand confessait que la période où la France organisait dans ses dépendances ces pratiques jamais avouées avec ses barbouzes était révolue. Mais Jacques Foccart, homme de l'ombre et âme damnée du général de Gaulle, aimait, lui, à jouer au somnambule et à l'amnésique dans ses mémoires lorsqu'il s'agit de parler de ces points obscurs et sensibles de la politique françafricaine dont il a été le fidèle exécutant à la tête de la Cellule africaine de l'Élysée. De ces pratiques, le Togo fit pour sa part l'expérience précoce le 13 janvier 1963, quand fut assassiné Sylvanus Olympio dans des conditions où il est difficile d'écarter la main de la France françafricaine et foccartienne. Et depuis l'accession du francophile Nicolas Grunitzky au pouvoir en 1963 jusqu'au jour d'aujourd'hui avec le non moins francophile chef de Bande Eyadéma, la France est devenue un tiers-acteur incontournable dans la vie politique togolaise, se substituant aux acteurs internes quand ses intérêts l'exigent. Le chef de Bande lui-même, dans un complexe d'attraction contemplative et d'infériorité active, s'est érigé en un énorme étui pénien gainant et protégeant cette incestueuse politique françafricaine, comme d'autres féodaux tels que Bongo, Biya, Déby ou Houphouët-Boigny avant eux. D'autant que la souveraineté et l'indépendance nationales, réduites à un drapeau, à un hymne et à une place aux Nations-unies, sont littéralement vidées de leur substance.

Au Togo, même ces oripeaux furent rapidement placés sous le boisseau : l'hymne national remplacé par une chanson vulgaire et stupide; la date de l'indépendance par celle de l'assassinat du 13 janvier, etc. On assista à une réécriture de l'histoire nationale où tout indiqua que le Togo n'avait jamais été indépendant et que tout avait commencé avec l'avènement du chef de Bande au pouvoir qui, justement, a offert le pays à la France sur un plateau de sang, en prenant soin d'y poser dessus la tête de Sylvanus Olympio et celles des Togolais. C'était un gâteau pour le Nouvel An 1963, un gâteau sanguinolent que la France françafricaine continue de savourer avec volupté. Ces deux pays en sont arrivés à un face-à-face assez étrange où l'autisme le dispute à la schizophrénie; et du moment que les deux partenaires portent ces œillères-là, ils ont vocation à aller le plus loin possible dans la fuite en avant. Ce que le colonisateur n'osera jamais faire chez lui deviendra normalité prescrite ou assignée en néo ou postcolonie (le néo et le post étant de trop ici). Les élites franco-françafricaines, pour peu qu'elles veuillent passer sur le divan de Freud, aimeraient gouverner chez elles, affranchies de toute norme, comme ses féaux le font en colonie. Car la colonie, c'est le lieu idéal où le colon franco-françafricain vient se dévergondier royalement, c'est le lieu où ses pulsions n'ont pas de bride, où la loi de moralisation de la vie politique n'a pas cours, c'est le lieu où la devise de la République (Liberté, Égalité, Fraternité) et la « France patrie des droits de l'Homme » ne sont que de purs slogans, des mots « père-noëllisés » agités à la face du monde pour des naïfs qui veulent bien y croire.

Ce qui a plutôt fait sens au pays de la Bande c'est la « grandeur de la France », récurrence datant du règne de Louis XIV, réappropriée par les élites franco-françafricaines, de De Gaulle à Chirac en passant par Mitterrand. Une « grandeur » dont le trône est vissé sur le dos des Africains et des Togolais avec la complicité des potentats imposés. Cette « grandeur » n'est ni solaire ni imaginaire. Elle a un contenu bien palpable qui se décompose en de gros intérêts économiques, politiques et culturels qui n'ont de mystère pour personne. François Mitterrand, lui-même ancien ministre des Colonies sous la IV^e République, résumait assez bien la pensée de la petite élite franco-françafricaine dans ses différentes composantes et diversités idéologiques en disant que la France n'est rien et ne peut guère peser sur la scène mondiale sans l'Afrique. Peu importe pour cela que la colonie regorge de matières stratégiques (pétrole, uranium) et de produits rentiers (café, cacao, coton). Ce qui compte c'est que la colonie reste une véritable CDI, c'est-à-dire une Colonie à durée indéterminée. Pour cela, il importe de trouver des agents

autochtones dévoués pour y assumer et maintenir ce statut dans sa plénitude, des autochtones à qui « stabilité » sera garantie pourvu qu'ils remplissent avec efficacité leur rôle de supplétifs.

1.2 - La « stabilité » comme principe béton fondant la CDI

Dans les relations françafricaines, le mot clé magique qui fait recette et instaure le consensus, ce n'est pas celui de la démocratie, mais bien celui de la « stabilité ». La conditionnalité démocratique posée par le discours de La Baule de François Mitterrand en juin 1990 a courroucé nombre de potentats africains (Hassan II, Bongo, Biya, Houphouët-Boigny et bien sûr le chef de Bande togolais), mais aussi les élites franco-françafricaines qui avaient accusé Mitterrand de brader l'Empire colonial, lequel ne pouvait et ne devait en aucun cas rimer avec démocratie. Aussi la conditionnalité démocratique labaulienne fut-elle très vite évacuée, au Sommet de la Francophonie du Palais de Chaillot, en novembre 1991, au profit de la « sécurité » et de la « défense de la langue française ». Il en fut de même au Sommet franco-africain d'octobre 1992 à Libreville, [...] « expositions coloniales » [...] où l'on a conjugué à tous les temps présents et futurs de l'indicatif « sécurité » et « solidarité » sous la houlette du tout nouveau Premier ministre Pierre Bérégofoy. Jusqu'à l'Exposition coloniale de février 2003 tenue à Paris, la dernière en date, il est toujours question de « stabilité », de « paix » et de « sécurité » qui seraient « indispensables » au développement économique.

Actuellement, le ministre des Affaires étrangères, Dominique de Villepin, fait feu de tout bois de ce terme de « stabilité » à l'égard du pays de la Bande. Pour lui en effet, « il y a une situation difficile au Togo. Qui a la recette magique ? Que faut-il faire ? Est-ce que vous savez, vous, quelle est la bonne solution au Togo ? Il y a un processus électoral qui a été engagé. Certains peuvent contester ce processus. Moi, mon souci, c'est à la fois de prendre en compte la stabilité et la poursuite de ce processus démocratique. Il y a des pays où cela est particulièrement difficile ». (Interview sur RFI le 1^{er} septembre 2003). Au-delà de la mauvaise foi du ministre qui semble aveuglé par l'évidente et aveuglante solution pour le Togo, qui tient tout essentiellement en l'organisation d'élections libres, transparentes et sincères, [...] de Villepin mêle des notions frontalement opposées et antinomiques : processus démocratique (au sens où l'entend le commun des mortels) et « stabilité » (au sens françafricain).

La stabilité dans la bouche d'une autorité françafricaine (africaine ou française) a un sens assez précis jamais explicité. Elle signifie d'abord longévité de l'élite féale au pouvoir en CDI. Depuis janvier 1967, le chef de Bande togolais a vu défiler cinq Présidents franco-françafricains (de Gaulle, Pompidou, Giscard d'Estaing, Mitterrand et Chirac), ce dernier étant à lui seul le condensé caricatural de ses prédécesseurs. La stabilité, en colonie, c'est donc rester le plus longtemps possible au pouvoir. Les élites franco-françaises ont fabriqué un diplôme sublime en chocolat idoine : « Doyen des chefs d'État africains » qui permet aux roitelets nègres de s'asseoir à la droite du Père lors des Expositions coloniales. Cependant, cette condition n'est pas suffisante en soi. Intervient une seconde qui est la préservation des intérêts françafricains, fort nombreux, en CDI. Comme dans un jeu de don et de contre-don, cette fonction est la contrepartie de la longévité que les autorités franco-françafricaines garantissent à leurs homologues bandites du Togo. Les potentats afro-françafricains qui ont refusé ou oublié de remplir cette fonction indispensable savent le sort qui leur est réservé, la longévité étant proportionnelle au zèle et au dévouement investis dans leur fonction assignée. De ce point de vue, Bongo, Biya, Sassou Nguesso et bien sûr Mobutu, Houphouët-Boigny et Eyadéma, sont ou ont été des clones assez illustratifs.

La troisième condition que décline la stabilité est la sécurité pour les biens et les personnes engagés dans la Françafrique. *La Lettre de la rue Monsieur* du ministère de la Coopération

(n° 63 de mai 1995) note que « la montée de la criminalité et de l'agitation sociale dans de nombreux pays justifie un soutien accru du ministère de la Coopération aux forces nationales de police et de gendarmerie ». Ce qui entraîne que « les projets sécuritaires de la Mission militaire de coopération bénéficiant aux forces à statut militaires soient éligibles aux crédits du Fonds d'aide et de coopération ». *La Lettre* conclut qu'« un développement durable nécessite en effet un État stable. Le maintien de la sécurité est donc un préalable indispensable ». On croit lire le discours sécuritaire rituel et routinisé de la Bande togolaise passée maître en la matière. Mais ce qui caractérise ces obsessions sécuritaires françafricaines c'est de s'attaquer aux conséquences des choses plutôt que de prendre en considération leurs causes, lesquelles sont dans la nature même du système françafricain dont l'État bandit togolais n'est que le révélateur.

1.3 - L'armée : garant desdits intérêts françafricains

Il va sans dire que l'armée, ou ce qui en tient lieu, est le meilleur support pour garantir cette « stabilité ». Une fois accepté ce rôle (a-t-elle le choix ?), peu importe alors si les chefs de Bande sont des nabots incultes, des tirailleurs ou des satrapes notoirement médiocres. Mais il convient infiniment mieux de voir ces chefs de Bande en Trissotin ou en Maître Aliboron, leur médiocrité étant une ressource capitale pour consolider, pérenniser, dynamiser et réguler les rapports françafricains. Très vite au lendemain des indépendances, Jacques Foccart et l'élite franco-françafricaine, pour éviter de fortes têtes nationalistes et patriotes africaines dans les CDI, n'avaient-ils pas opté pour des laquais et des domestiques serviles, dépouillés de culture et d'éducation ?

Au Togo, le chef de Bande aime se targuer d'avoir passé sa vie à bâtir « son » armée. En fait cette armée est fille de l'armée française qui l'a taillée sur mesure. En 1963, après l'assassinat de Sylvanus Olympio, des accords d'assistance militaire technique permettent à la France de prendre en charge sa formation, son organisation et son équipement. Son caractère quasi-monoethnique, s'il est voulu par le chef de Bande, est toutefois couvert par des autorités franco-françafricaines. Dans les années 1970, le Togo de la Bande signe des accords secrets de défense avec la France françafricaine, qui prévoient une assistance militaire technique fournie par Paris pour la formation en France des forces armées togolaises et des facilités de transit et d'escale pour l'armée française. Le Togo de la Bande est ainsi une croissance du territoire franco-françafricain dont l'armée française peut voler au secours du pouvoir bandit quand il est menacé comme en septembre 1986. Durant le conflit du Tchad, l'aéroport de Niamtougou, dans le Nord du pays, a servi d'escale aux troupes françaises.

La « stabilité » implique pour le Togo de la Bande une insertion très poussée de l'armée dans les structures et les rouages militaro-françafricains. Ainsi les armées de terre, de l'air et la marine sont-elles de purs produits françafricains, de même en est-il du Régiment paracommando, de la Garde présidentielle, de la Force d'intervention rapide, du Régiment de soutien et d'appui, des quatre Régiments interarmes du pays, sans oublier la gendarmerie, la police, des différents services de renseignement ou de l'École de formation des officiers des FAT à Pya. Même si Paris entend recevoir de moins en moins de stagiaires africains dans ses académies militaires en créant sur place, en Afrique, des structures de formation à vocation régionale, le Togo de la Bande continue à bénéficier d'attentions particulières dans la nouvelle politique de défense définie en 1998 par Paris. Et le Togo de la Bande entend jouer un rôle de premier plan au sein du RECAMP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) initié à Paris en 1998 pour contrer les Américains dans la gestion des crises et conflits sur le continent. Avec la bénédiction de Paris, le Togo de la Bande n'hésite pas à envoyer des contingents de militaires, sous l'égide de l'ONU, sur les fronts de crise où les

autorités françafricaines savent jouer parfois avec habileté les pompiers pyromanes après avoir instrumentalisé le supposé « tribalisme atavique des Africains » pour leurs propres intérêts. Par ailleurs, le Togo et la France françafricains conduisent souvent des manœuvres militaires conjointes sur le territoire togolais, permettant à la puissance tutélaire d'avoir une connaissance géo-militaire détaillée du territoire qu'elle maîtrise de toute façon par d'autres moyens. N'est-ce pas par exemple l'Institut géographique national français qui établit les relevés topographiques et cartographiques du Togo ? Ce partenaire parraine aussi des opérations de type « Kompienga 98 » rassemblant à Kara (ville natale du chef de Bande togolais) huit pays d'Afrique occidentale et centrale pour restaurer et maintenir la paix. Ce qui n'a point empêché l'éclosion du conflit ivoirien où les protagonistes sont pratiquement les mêmes qu'au Kompienga. La DGSE et la DST ont des antennes à l'ambassade de France à Lomé dont les responsables sont aussi des conseillers du chef de Bande. Lorsque des intérêts françafricains (Lycée, Centre culturel, restaurant Okavango) ont été plastiqués en mai-juin 2003 à Lomé, les enquêtes ont été menées conjointement entre ces services de renseignement et leurs homologues togolais, selon les propos de l'ambassadeur Jean-François Valette (*Tribune du peuple*, n° 86 du 3 septembre 2003).

Dans des domaines autres que militaires, la confusion entre les deux partenaires est telle que dans leur face-à-face, les têtes rentrent en collusion fusionnelle et finissent par former une seule tête françafricaine à double visage : l'un « franco » et l'autre « togolo ». N'oublions pas que c'est de concert avec ses homologues Bongo, Biya et Hassan II que le chef de Bande était intervenu auprès de Mitterrand au début des années 1980 pour faire virer Jean-Pierre Cot, trop attentif aux droits de l'Homme, de son ministère de la Coopération. Par ailleurs, dans *Libération* du 26 novembre 2003, Christophe Ayad et Annick Peigne-Giuly racontent comment le pouvoir de la Bande et l'ambassadeur de France au Togo interviennent pour interdire des interviews d'opposants sur RFI où « depuis [octobre 2002], un usage s'est installé : chaque fois qu'un opposant passe à l'antenne, ils préviennent Lomé, qui brouille l'émetteur local ». La situation n'est pas brillante pour la presse internationale non plus à la lecture de l'article de Franck Ekon sur le www.letogolais.com/article.html?nid=1177. L'auteur révèle comment le pouvoir bandit met la pression sur les correspondants de la presse internationale, notamment de RFI et l'AFP, en les harcelant, en intervenant auprès de leurs hiérarchies qui passent le clair de leur temps à courber l'échine, à ramper tête baissée dans leur nudité déontologique, en affectant les « indésirables » ailleurs quand ils ne sont pas purement et simplement virés de leur poste.

De son côté, la France françafricaine a aussi les coudées franches en CDI togolaise. C'est tout logiquement qu'elle trouve normal de donner son aval à des nominations de Togolais à certaines hautes fonctions, à des postes ministériels ou d'ambassadeurs quand elle ne suggère pas des noms. Dans la petite élite togolaise, elle a ses hommes adoués qu'elle cherche à incorporer au système bandit sur des postes stratégiques pour l'avenir de ses intérêts. Il est certain que la désignation de Edem Kodjo par exemple à la Primature en 1994, alors qu'il ne remplissait pas les conditions politiques à l'Assemblée nationale, était une stratégie françafricaine pour casser l'opposition qui n'avait rien fait pour contrecarrer la manœuvre. De même le lieutenant-colonel Antoine Laokpessi a été viré de la direction de la gendarmerie sur intervention de Paris à cause de l'image détestable qu'il donnait de son institution, vitrine de la France françafricaine. Les ambassadeurs de France au pays de la Bande, en fonction de leurs personnalité et profil idéologique, sont des gouverneurs, dont les avis sont sollicités pour un oui et un non. De son côté, la Bande traduit le moindre étourdissement, le moindre hoquet, le moindre éternuement ou la moindre lassitude de la France françafricaine comme un

signe de lâchage. Elle se met au garde-à-vous, plus raide encore, en multipliant toutes sortes de prévenance, de révérence et de courbette, comme les arrestations arbitraires de mai-juin dernier lorsque des intérêts franco-français ont été touchés. Comment dans ces conditions, une CDI peut-elle devenir une démocratie et un État de droit (démocratique) ?

1.4 - Une CDI n'a pas besoin de démocratie mais de développement

En février 1990 à Abidjan, chez le sous-traitant continental de la politique franc-africaine, Houphouët-Boigny, avec le sens de l'à-propos qui le caractérise, Jacques Chirac, alors maire de Paris déclarait : « *Pour les pays en développement, le multipartisme est une erreur politique* », « *une sorte de luxe pour les pays en développement, qui doivent concentrer leurs efforts sur leur expansion économique, n'ont pas les moyens de s'offrir* ». Il poursuit en ajoutant que « *de toute façon le multipartisme n'est pas lié à la démocratie puisqu'il y a des pays à parti unique où la démocratie s'exerce au sein de ce parti unique* » et qu'« *en revanche, il y a des régimes de pluralisme où la démocratie n'est pas respectée* ». Tout naturellement le modèle pour les pays en développement est tout trouvé, c'est le régime monopartiste à démocratie interne avec « *naturellement le respect de la liberté et de la dignité des personnes* ». Et l'ancien Premier ministre de France et maire de Paris de conclure que c'est ce qui « *se passe dans un grand nombre de pays africains* » et permet d'agrèger les nombreuses « *tribus* » qui les composent.

Il est inutile de dire que cette énième sortie « abracadabrantesque » de Chirac a soulevé en son temps beaucoup de réactions et de tollé comme entre autres la « Lettre ouverte à M. Jacques Chirac président du RPR » datée du 2 mars 1990 émanant du « Forum panafricain pour la démocratie ». Elle appelle toutefois trois observations intéressantes :

– D'abord, il y a un rapprochement entre cette déclaration abidjanaise et celle, plus récente, faite le 3 décembre 2003 à Tunis chez son homologue et « ami » Ben Ali. Il montre que le regard du Président franco-français n'a pas bougé d'un iota depuis plus d'une décennie sur la question démocratique en Afrique. Il ànonnait en effet auprès de son hôte tunisien que : « *Le premier des droits de l'Homme, c'est de manger, d'être soigné, de recevoir une éducation, d'avoir un habitat. Et, de ce point de vue, il faut bien reconnaître que la Tunisie est très en avance sur beaucoup de pays. Nous avons chacun nos critères d'appréciation.* »

– Ensuite il n'y aucune différence notable entre Jacques Chirac et son autre grand ami le chef de bande togolais Eyadéma à propos de la démocratie et des droits de l'Homme. Ce dernier ne déclarait-il pas dans une confusion des genres et dans son style particulier : « *On dénie à ce groupe d'hommes [c'est-à-dire le tiers-monde] le plus élémentaire des droits : celui de vivre, alors qu'on le reconnaît aux animaux, qui ont droit à la protection. Le droit de l'Homme signifierait-il le droit de mourir de faim, d'ignorance et de maladie ? Que signifie la liberté d'expression lorsqu'on ne sait ni lire ni écrire ?* ». Il réclamait en revanche de substituer aux « *droits de l'Homme théoriques* » ceux « *plus concrets de disposer du minimum vital* ». Le chef de Bande togolais tenait ce discours à l'occasion du renouvellement des accords ACP-CEE en 1984, plus connus sous l'appellation Lomé III, où il s'était fermement opposé à l'insertion des droits de l'Homme dans lesdits accords. Pour lui comme pour Chirac, le développement économique primait et prime encore sur les droits humains. Vingt ans plus tard, c'est en vain qu'on scrute l'horizon pour voir poindre ce développement économique tant promis qui conférerait à chaque Togolais son droit concret de minimum vital. Ce sont plutôt la décomposition sociale et la pourriture des mœurs qui brillent dans le ciel togolais comme pour narguer le bon sens.

Enfin, Jacques Chirac a exprimé des idées largement partagées au sein de la classe politique franc-africaine. La démocratie

et les droits de l'Homme ne sont pas des denrées comestibles pour les Africains, qui ne sont pas encore matures pour leur consommation, surtout lorsque ces Africains sont ressortissants des CDI comme le Togo de la Bande. Ce que propose Chirac pourrait s'appeler « *démocrature* », cet alliage manqué où l'on essaie en vain de loger la dictature bandite dans les habits institutionnels de la démocratie.

Mais il faut reconnaître que les propos chiraquiens représentent une formidable évolution par rapport aux décennies 1970 et 1980. Dans ces années-là, les dictatures, surtout lorsqu'elles sont militaires, étaient magnifiées et considérées comme « *naturelles* », « *normales* » ou « *allant de soi* » pour les pays africains. Des théories développementalistes ont légitimé ces discours dictatorophiles quand on pense aux « *modernizing soldiers* » d'un Samuel Huntington et aux « *militaires bâtisseurs d'État-nation* » d'un Bernard Asso par exemple. Souvenons-nous aussi de la rengaine selon laquelle les partis uniques étaient mieux aptes à faire « *l'intégration nationale et le développement économique* », etc. Il y avait un consensus dans le monde scientifique d'alors qui validait le discours des hommes politiques africains, lesquels validaient à leur tour ceux des scientifiques, et la boucle est bouclée. Jacques Foccart pouvait aller se pavaner, l'air heureux, dans les CDI, distribuant à tour de bras des brevets de satisfecit à ses laquais et domestiques locaux, comme dans l'emblématique Togo de la Bande le 13 janvier 1971. À partir des années 1990, avec la vague démocratique, ce vieux discours a accusé un retard très perceptible chez Chirac et ses « *amis* » dictateurs africains.

La Franc-Afrique a toujours considéré que ses intérêts bien compris en Afrique ne peuvent pas être sauvegardés par une démocratie en bonne et due forme. Elle peut faire des concessions et tolérer à la rigueur une démocrature. En avril 1991, au plus fort de la demande démocratique, le pouvoir mitterrandien a fourni à la Bande togolaise du matériel policier (gaz lacrymogène, balles, matraques, gilets pare-balles, etc.) pour réprimer les manifestations de rue. En décembre de la même année, il refusa d'intervenir pour sauver la Primature de transition prise dans une lutte à mort avec la soldatesque bandite. Les élections frauduleuses qui ponctuent les moments forts de la démocrature ont toujours été entérinées par les autorités franco-français. Jacques Chirac, dans sa grande sagesse franc-africaine, ne disait-il pas que si l'on ne laissait pas les dictateurs remporter les élections ils n'en organiseraient plus ? Jusqu'à ce jour, n'a-t-il pas assis son séant royal sur le rapport défavorable à son « *ami* » Eyadéma, rapport produit par la délégation officielle des observateurs de la Francophonie lors des élections présidentielles de juin 2003 ?

Comment les élites franc-africaines peuvent-elles voir, dire et faire quelque chose sur l'Afrique qui soit différent de ce que produisent leurs neurones marinés dans la saumure composée de la malédiction de Cham, de l'esclavage et de la colonisation qui perdurent sous les traits du culturalisme lévy-bruhlien ? Comment peuvent-elles rompre avec leur propre conditionnement ? Surtout qu'au bout du compte il y a des intérêts palpables faramineux ? Mais Docteur Diafoirus vous dira que vous êtes en train de faire de la survictimisation (alors que le questionnement est valable dans les deux sens) et vous prescrirez l'ordonnance de la sagesse de trois simiens qu'il faut refuser avec véhémence. Parce que, entre autres, simplement, celui qui hurla un jour d'été 1967 au balcon de l'Hôtel de ville de Montréal « *Vive le Québec libre !* » ne l'a jamais fait pour l'Afrique, surtout en ce 30 janvier 1944 à Brazzaville lorsque l'occasion lui fut pourtant donnée. En CDI, on n'a pas besoin de liberté et de démocratie, mais de développement pour manger : n'est-ce pas là le destin du Nègre prescrit par le Blanc depuis la nuit des temps ? Surtout quand le roi nègre, choisi par lui, adhère superbement et fièrement à cette proposition humiliante contre quelques grains de lentilles ?

par le PNUD à hauteur de 150 000 dollars US ». Dans une conclusion elle-même diffamatoire (et qui échappe par conséquent au droit de réponse), le député qualifie nos informations de « *totalemment erronées, gravement diffamatoires, mais surtout complètement grotesques.* » Pourqu'oi, si c'était le cas, n'adresse-t-il pas ces compliments aux informateurs de l'ADI, fonctionnaires d'un pays "ami" ? Lesquels seraient de surcroît masochistes : car si le PNUD n'a remboursé que 4 642 dollars à l'Assemblée nationale française, ils signaleraient à tort ou à raison l'évaporation de 145 358 dollars dans les circuits du clientélisme local...

À propos du député Coussain, nous n'avons pas employé le mot « *commission* ». Nous avons parlé de récompense, dans la mesure où ce genre de mission à l'étranger est généralement très prisé. À moins qu'il ne s'agisse d'une forme nostalgique de militantisme pro-"démocratique", au sens où l'on entendait cet adjectif derrière le Rideau de fer. [FXV]

Image menacée

Bernard Kouchner est l'une des personnalités politiques françaises les plus populaires. Mais par ses actes présents ou le resurgissement de son passé, cette image sympathique pourrait se dégrader à vive allure.

Cela ne s'arrête pas à la caution du rôle de Total en premier soutien de la dictature birmane. Selon *La Lettre du Continent* (08/01), il est allé rencontrer Omar Bongo à Libreville dans le cadre d'un audit du système de santé gabonais. Il n'est pas vraiment besoin d'aller à Libreville ni d'y rencontrer Bongo pour savoir ce dont souffre le système de soins gabonais : le siphonnage massif de l'argent public par l'un des prototypes de la Françafrique ; de ce qui reste dans le budget, 2 % seulement sont affectés à la santé. Bongo, lui, se soigne à Paris.

Kouchner se serait-il laissé prendre à d'autres jeux de miroir plus redoutables encore – le piège tendu aux personnages trop soucieux de leur image ? Du 9 au 13 mai 1994, le chef adjoint de l'armée qui encadrait le génocide d'un million de Tutsi au Rwanda s'est concerté à Paris avec le général Jean-Pierre Huchon (chef de la Mission militaire de Coopération, qui avait été à l'Élysée un proche collaborateur de François Mitterrand). L'officier rwandais a rédigé un compte-rendu de cette rencontre. Il y est indiqué que le général Huchon aurait conseillé au régime génocidaire (le « Gouvernement intérimaire rwandais ») d'améliorer son image. La moitié du « travail » d'extermination était déjà accomplie à cette date...

Bernard Kouchner débarque à Kigali mi-mai, selon le chef des Casques bleus sur place, le général canadien Roméo Dallaire. Ce dernier le questionne sur le but de son voyage. « La

réponse est venue, très simple : sauver un nombre d'orphelins se trouvant dans des lieux contrôlés par l'Interhamwe [*la principale milice génocidaire*]. Il voulait leur faire quitter la guerre, les emmener par avion pour les ramener au Rwanda une fois la situation calmée. Il m'a annoncé que le public français était en état de choc devant l'horreur du génocide au Rwanda et qu'il exigeait des actions concrètes. Je lui ai exposé ma position : pas question d'exporter des enfants [... et de] s'en servir comme porte-enseigne pour [...] quelques Français bien-pensants. » Il faut préciser que Dallaire était très remonté contre les faveurs françaises envers le camp génocidaire.

Une réunion des chefs militaires de ce camp-là, dirigés par le colonel Bagosora, a lieu le lendemain. Dallaire s'y rend avec Kouchner, accompagné d'une meute de journalistes. Bagosora et ses officiers promettent d'aider l'évacuation des orphelins. « J'ai détesté l'argument de Kouchner qui estimait que ce genre d'action serait une excellente publicité pour le gouvernement intérimaire », commente Dallaire. « Je n'aimais déjà pas l'idée de faire sortir du pays des enfants rwandais, mais se servir de ce geste pour montrer une meilleure image des extrémistes me donnait la nausée. »¹

Plus tard, le 17 juin, Kouchner a de nouveau rencontré Dallaire à la demande du pouvoir exécutif français. Il est muni d'une carte sur laquelle, selon un témoin, aurait figuré une proposition de partition du Rwanda, la partie ouest étant placée sous contrôle français² : un avant-goût de l'opération Turquoise, où l'on verra la France bien plus préoccupée de contenir ses « ennemis tutsi » et sauver la mise de ses « amis hutu », y compris les génocidaires, que de sauver des vies.

Nous aimerions pouvoir interroger Bernard Kouchner sur les objectifs qu'il poursuivait lors de ses voyages du printemps 1994 au Rwanda. Épousait-il ou s'éloignait-il de la ligne de conduite des responsables français, dans un des moments les plus sombres de l'histoire de France ? Un moment d'histoire qui doit être dit. [SC et FXV]

1. Extraits de *J'ai serré la main du diable*, Libre Expression, 2003, p. 463s.

2. Human Rights Watch et FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre*, Karthala 1999, p.780.

Trou noir

Un "trou" de plus de dix milliards d'euros. La faillite du groupe agro-alimentaire italien Parmalat a « toutes les chances de passer à la postérité comme l'une des plus grandes escroqueries jamais commises par une entreprise en Europe » (*Le Monde*,

14/01). Et « *on n'a pas vu le plus beau de l'affaire* », selon l'ex-magistrat spécialisé Antonio di Pietro. L'argent est passé par les paradis fiscaux des Caïmans, du Luxembourg et de Malte. Leur opacité permettait, selon l'ancien administrateur délégué de Parmalat, de faire « *des montages créatifs. Dans les bilans, on passe de l'actif au passif et on s'invente des trucs pour obtenir des subventions européennes.* »¹ Les escroqueries impliquent de très grandes banques (dont la première américaine, Citigroup) et toutes sortes de « contrôleurs » et intermédiaires.

En réalité, on ne contrôle plus rien, admet un autre magistrat spécialisé, Renaud Van Ruymbeke : le passage par les paradis fiscaux est devenu « *un outil de gestion banal* » pour « *frauder le fisc* », « *détourner des fonds* », « *financer des tentatives de corruption* », couvrir les « *coups tordus des États* ». « *Nous n'avons accès qu'à un très petit nombre de dossiers. Peut-être un sur mille ou un sur un million, c'est impossible à savoir.* »²

Ainsi dans des pays dotés de nombreux juges, policiers et agents du fisc va-t-on vers l'impunité la plus totale du vol sous toutes ses formes, y compris celui de l'argent public. Et il ne se passe plus de jour sans que l'on explique que l'on ne peut plus financer les retraites, la santé, la recherche, la culture, etc. On imagine à quel point les mêmes mécanismes peuvent ruiner des pays pauvres, où les administrations publiques déjà très faibles sont dans le collimateur de la Banque mondiale... On devine ce qui reste dans les Trésors publics de N'Djaména, Brazzaville, Lomé, etc.

Ce qui frappe, c'est l'espèce d'insolence ludique engendrée par l'excès d'impunité de la criminalité financière. Pour Parmalat, Citigroup a créé dans un paradis fiscal une société-écran appelée « Trou noir » (Bucconero). Situées dans les îles Caïmans, deux autres pièces maîtresses de l'escroquerie s'appelaient « Bon lait » (Bonlat) et Epicurum, « un fonds mutuel » de 500 millions de dollars. Enfin, le holding familial de Parmalat s'appelait « La Coloniale »...³ Cela évoque le grand œuvre de l'un des ancêtres les plus féconds de la multiplication des « trous noirs » financiers, l'influentissime Américano-Luxembourgeois Henry Leir : *La Grande Compagnie de Colonisation* (1937)⁴. /..

1. Citations par *Libération* du 15/01.

2. Interview au *Monde* du 01/01.

3. Cf. *Le Monde* des 23/12, 31/12 et 01/01.

4. Cf. Denis Robert et Ernest Backes, *Révélation*, Les arènes, 2001. Le successeur de Leir est Nadhmi Auchy, grand correspondant du réseau Pasqua.

Vision pessimiste : Orwell dirrettissimo. Version optimiste : trop d'arrogance indique que l'entreprise en question, en dépit ou à cause de ses soubresauts frénétiques, est moribonde. Selon la formule éprouvée, il convient de marcher sur deux jambes : le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté. Il est prématuré de Bombay le torse. [FXV]

Bons points

– Même si l'institution est perfectible, la mise en place de la **Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples** marque « une étape historique dans la lutte contre l'impunité sur le continent », se félicite la FIDH. Il fallait 15 ratifications d'un protocole additionnel à la Charte de l'Union africaine : la 15^e a été le fait de l'Union des Comores, le 26 décembre 2003. Ainsi se poursuit le paradoxe déjà constaté à propos de la Cour pénale internationale : en Afrique, il n'y a pas que les démocraties qui promeuvent les instruments d'un État de droit supranational. À peine un tiers des 15 premiers pays signataires ont un pouvoir légitimé par une élection authentique.

– Au nord-est du **Congo-Kinshasa**, l'Ituri était encore il y a un an dans une situation atroce et désespérée. On est encore très loin du paradis, mais ce qui s'y passe aujourd'hui pourrait montrer qu'il n'est pas forcément vain de

faire appel à la « communauté internationale » et que celle-ci, pourvu qu'elle se dote d'un minimum de moyens, peut faire évoluer les choses dans le bon sens. Ainsi vient d'être rouverte une route vitale entre la capitale de ce territoire, Bunia, et Kasenyi sur le lac Albert, frontalier avec l'Ouganda : cela va permettre la reprise des échanges et de l'approvisionnement, et rendre plus difficile les massacres dans cette zone prometteuse en hydrocarbures.

Il a fallu pour cette tâche une ONG allemande, Agro-action, une compagnie népalaise de Génie civil et ses collègues de l'Uruguay et d'Indonésie. Un laboratoire du bien public mondial, au cœur de la mondialisation mafieuse qui assaillait la région ?

Fausse notes

– Selon *La Lettre du Continent* (22/01), l'ancien ministre des Affaires étrangères **Hubert Védrine**, Secrétaire général de l'Élysée au temps du génocide des Tutsi et apologiste-fleuve de la politique étrangère de François Mitterrand, travaille aujourd'hui comme avocat pétrolier pour le compte du régime congolais de Denis Sassou Nguesso, un criminel contre l'humanité. C'est ce qui s'appelle avoir de la suite dans les idées.

– Chaussant les bottes de Charles Pasqua, **Nicolas Sarkozy** promeut la coopération policière française avec la

pétrodictature de l'**Angola**. Son cabinet projette, via le SCTIP (Service de coopération technique internationale de la police) d'y renforcer et équiper des brigades anti-émeutes (*La Lettre du Continent*, 22/01). Pour mieux réprimer les aspirations démocratiques. Et entretenir la réputation barbouzarde du SCTIP.

– **Guantanamo**, deux plombs. Deux années que les États-Unis bafouent ouvertement les droits de la guerre et de la défense en « châtiant » de manière totalement arbitraire ceux qui ne sont que des suspects, coupables de s'être trouvés là où il ne fallait pas, ou d'avoir combattu du côté maudit de l'Axe du Bien et du Mal. Peut-être y a-t-il parmi eux des terroristes, mais pourquoi cacher au regard de l'opinion internationale les crimes qui pourraient "expliquer" l'extrême rigueur de la riposte américaine ? Et le déni des droits des prisonniers par l'hyperpuissance risque fort de faire école. On peut enfin s'étonner de la quasi-absence de réaction de l'exécutif français, alors qu'au moins six de nos concitoyens sont concernés par ce déni.

Erratum

Dans notre numéro 121, la première salve était signée "SMS".

(Achevé le 25/01/04)

ILS ONT DIT

Françafrique

« Vous êtes ici en France, c'est la France qui vous bloque. » (**Un ministre nigérien**, recevant le 05/12 une mission des associations françaises CRII-RAD et Sherpa venues enquêter sur l'extraction de l'uranium au Niger par deux filiales du groupe français Areva, et confrontées à de nombreux obstacles. Compte-rendu du 19/12, www.criirad.com/criirad/actualites/Communiqués/NIGER).

[*Difficile d'avoir un aveu plus direct du vécu néocolonial du Niger et de la persistance d'une Françafrique prétendument évanouie. Une Françafrique où l'ambassadeur français à Niamey cède le pas à Areva et sa filiale Cogema. Selon la mission, Son Excellence reconnaît que « si les compagnies minières et Cogema ne souhaitent pas notre venue, il ne pourra rien faire pour nous. » Sur cette mission édifiante et l'absence de protection des populations locales contre la radioactivité, on peut consulter aussi le compte-rendu de Sherpa et les communiqués des deux associations sur le site indiqué ci-dessus. – FXV]*

« Nous plaçons l'année 2004 sous le signe de l'espoir mais surtout du travail avec la gestion des revenus pétroliers. Puissent les flux générés par l'exploitation de notre pétrole contribuer dès l'année prochaine au progrès économique et social de notre pays, pour notre bonheur et l'amélioration des conditions de vie de nos populations. » (**Idriss DÉBY**, Président **tchadien**, message de fin d'année à la Nation tchadienne le 31/12, cité par l'AFP du jour).

[*Idriss Déby est à peu près aussi crédible quand il parle de travail et de progrès que Jacques Chirac quand il parle de mettre fin à l'impunité. Il y a aussi un problème de langage : « nos populations » désignant manifestement un pluriel de majesté, celui du Souverain, on en déduit que « notre bonheur » renvoie exclusivement à celui du dictateur. Comme la rente pétrolière. – FXV]*

« [Je suis partisan] d'une lutte implacable contre les actes de brigandage [...] par l'application sans complaisance de nos lois, y compris celle relative à la peine capitale. » (**Idem**).

[*Non seulement ce n'est pas bien, M. Déby, de recommander l'usage de la peine capitale, mais la recommander « pour les actes de brigandage » quand on ne fait que ça depuis 13 ans, c'est ce qui s'appelle tenter le diable.]*

« Les autorités françaises et libyennes se réjouissent de l'accord [...] sur l'indemnisation des victimes du vol UTA 772 Brazzaville-Paris, victime en 1989 d'un attentat imputé entre autres à la Libye]. Les deux pays [...] favoriseront [...] la coopération à destination des populations du continent africain entre les organisations non gouvernementales françaises et libyennes intéressées. [...] La France, qui a des relations anciennes et profondes avec la **Libye**, est prête à l'accompagner dans cet effort qui permettra à la Libye de tirer tout le profit souhaitable de son insertion dans la communauté internationale à la place qui lui revient. Les deux pays sont d'accord pour étudier des projets dans ce sens dans les meilleurs délais. » (**Dominique de VILLEPIN et Abdulrahman CHAGHAM**, ministres français et libyen des Affaires étrangères. Déclaration conjointe du 09/01).

[*Les deux dernières phrases cachent mal l'impatience des milieux françafricains du pétrole et du BTP : à nous les milliards de dollars de l'or noir ! Ou du moins pas seulement aux Anglo-Saxons... « Tout le profit souhaitable » qu'obtiendra la Libye ne concernera comme d'habitude qu'une infime minorité. On ne savait pas, par ailleurs, qu'il y avait des organisations « non gouvernementales » libyennes. Par contre, les ONG para-étatiques sont sûrement « intéressées ». Et les ONG françaises qui vont s'y coller ? Notons enfin que cet intéressant communiqué a été ôté du site officiel du Quai d'Orsay. – FXV]*

La Chaîne internationale d'information (CII) : Chirac l'a voulue... Le Lay l'aura ?

Communiqué du 12/01 de l'Observatoire français des médias (OFM)

Le président de la République a souhaité la création d'une chaîne internationale d'information, d'une CNN à la française [... pour] concurrencer l'information "made in USA". Alors que l'Assemblée nationale avait créé un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'une telle chaîne, l'Élysée, de son côté, missionnait un député de l'UMP, Bernard Brochand, maire de Cannes et ancien publicitaire.

Aujourd'hui, les raisons de ce choix élyséen éclatent au grand jour : la CII ne sera pas une chaîne publique. Elle sera confiée à une structure privée associant TF1 et France Télévision, et échappant à la tutelle du CSA [Conseil supérieur de l'audiovisuel]. [...] Elle ne sera pas visible en France pour ne pas concurrencer LCI. Son budget étant modeste (et irréaliste), M. Brochand propose de créer un club de partenaires, gros annonceurs, ayant accès au conseil d'administration, et disposant donc un droit de regard sur les destinées d'une chaîne au contenu éditorial sensible. Enfin, pour dégager des crédits, le rapport du député de la majorité préconise curieusement l'arrêt des structures propres d'information de TV5 et d'Arte pour les mettre à la disposition de la CII. [...]

M. Le Lay, le président de TF1, claironne sans retenue qu'il ne mettra pas d'argent dans la CII, mais qu'il en maîtrisera la direction éditoriale. Comment peut-on laisser une filiale du groupe Bouygues, lié par contrat à de (trop) nombreux gouvernements antidémocratiques, contrôler l'information internationale à la "française" ?

En outre, le montage préconisé par le rapport Brochand est choquant : peut-on imaginer une chaîne payée par le contribuable français mais invisible sur le territoire national ? L'aide apportée par les pouvoirs publics au secteur audiovisuel du groupe Bouygues pose un véritable problème de démocratie. L'audience de TF1 connaissant une érosion constante, le groupe cherche des solutions pour asseoir son développement et assurer sa pérennité. [...] Le gouvernement français lui vient en aide en lui offrant une chaîne lui donnant une dimension internationale. Pour l'Observatoire français des médias (OFM), la CII ne peut être qu'une chaîne publique, associant toutes les composantes de l'audiovisuel public (télévision et radio) et de l'AFP, dont les potentiels sont sans équivalent dans le monde. Le gouvernement doit abandonner le rapport Brochand et étudier les solutions préconisées par l'Assemblée nationale et par les personnels du service public.

[Il nous a paru nécessaire de citer largement ce communiqué. Avec Bouygues et Le Lay aux commandes, on aura une chaîne de la

Françafrique et de la GLNF fusionnées (Patrick Le Lay ayant le plus haut grade de cette obédience).]

Mondialisation

« Il ne se passait pas grand chose ici. Le plus gros des activités est vraiment en Europe. » (**Sam BULGIN**, ministre de la Justice des îles Caïmans. Cité par *La Croix* du 08/01).

« S'il y a eu malversation, c'est évident que cela s'est passé en Italie. » (**Andrew JONES**, chargé de Parmalat dans un cabinet d'avocats des Caïmans. Ibidem).

[Le doigt montre les paradis fiscaux, et les hommes de paille des paradis montrent le doigt. L'escroquerie et le crime ne sont pas exotiques, ils sont chez nous, à la City, à New York, à Milan, à Paris... Les paradis fiscaux ressemblent à des malles de prestidigitateur. Ou encore à une gigantesque partie de bonneteau, destinée à plumer jusqu'à l'os 99 % des habitants de la planète. – FXV]

« On ne saurait [... via le fichage numérique des données biologiques imposé aux étrangers dans les aéroports US] dépasser certains seuils dans le contrôle et dans la manipulation des corps sans pénétrer dans une nouvelle ère biopolitique, sans franchir un pas de plus dans ce que Michel Foucault appelait une animalisation progressive de l'Homme mise en œuvre à travers les techniques les plus sophistiquées.

Le fichage électronique des empreintes digitales et de la rétine, le tatouage sous-cutané ainsi que d'autres pratiques du même genre sont des éléments qui contribuent à définir ce seuil. Les raisons de sécurité qui sont invoquées pour les justifier ne doivent pas nous impressionner : elles ne font rien à l'affaire. L'histoire nous apprend combien les pratiques qui ont d'abord été réservées aux étrangers se trouvent ensuite appliquées à l'ensemble des citoyens.

Ce qui est en jeu ici n'est rien de moins que la nouvelle relation biopolitique " normale " entre les citoyens et l'État. Cette relation n'a plus rien à voir avec la participation libre et active à la sphère publique, mais concerne l'inscription et le fichage de l'élément le plus privé et le plus incommunicable de la subjectivité : je veux parler de la vie biologique des corps.

Aux dispositifs médiatiques qui contrôlent et manipulent la parole publique correspondent donc les dispositifs technologiques qui inscrivent et identifient la vie nue : entre ces deux extrêmes d'une parole sans corps et d'un corps sans parole, l'espace de ce que nous appelions autrefois la politique est toujours plus réduit et plus exigu. » (**Giorgio AGAMBEN**, Point de vue in *Le Monde* du 11/04).

[On voit bien, en effet, le terme de ce double mouvement qui tend à prendre en étau les habitants de la planète et à faire disparaître la possibilité même du politique : la dictature sous Prozac, TF1 et Loft story. Avec de temps en temps un nettoyage ethnique.]

À FLEUR DE PRESSE

Françafrique

La Lettre du Continent, Pierre Aïm. *Glencore*, 22/01 : « L'ancien patron de Saga qui a depuis 2002 quelques soucis avec la justice [...] est de retour au business en Afrique, en particulier pour **Glencore**. Sur la côte ouest-africaine, Pierre Aïm a toujours assisté ce groupe auprès des présidences où il avait ses entrées, en particulier au Congo-Brazzaville. Pour le compte de Glencore, Pierre Aïm travaille avec l'intermédiaire libanais, Ely Khalil. »

[La confirmation du lien de collaboration entre deux pivots financiers de la dictatophilie franc-africaine et le groupe suisse Glencore – dont le fondateur Marc Rich a fait le numéro 1 mondial de la prédation des matières premières –, méritait de figurer dans ces Billets.]

Le Canard enchaîné, Chirac multiplie les intouchables, 21/01 : « La décision de Chirac de nommer conseiller d'État "en service extraordinaire" son ancien directeur de cabinet à la mairie de Paris Michel Roussin n'est pas passée inaperçue au Palais de Justice. Roussin accumule en effet les mises en examen dans les affaires liées au financement du RPR. »

[On savait que Michel Roussin exigeait une protection en béton (sans jeu

de mots) contre les nuisances de la Justice. On constate que ses mérites sont reconnus par cette promotion. Il paraît que cette fonction serait cumulable avec celle de vice-président du MEDEF, chargé des relations avec l'Afrique, ainsi qu'avec celle de dirigeant de Bolloré-Afrique et autres participations à des clubs d'investisseurs, notamment dans le bois. Que demander de plus ! – OT]

Angolagate

Le Soir de Bruxelles, Mandat d'arrêt contre Pierre Falcone, 16/01 (Le Soir avec AFP) : « Le juge Philippe Courroye a délivré mercredi un mandat d'arrêt international visant l'homme d'affaires français Pierre Falcone, également ministre conseiller au sein de la délégation permanente de l'Angola à l'Unesco.

Le magistrat, qui instruit une affaire de vente d'armes présumée illégale à l'Angola dans laquelle M. Falcone est mis en examen, justifierait la délivrance de ce mandat d'arrêt par le fait que l'homme d'affaires a violé le contrôle judiciaire qui lui était imposé. M. Falcone a notamment refusé de déférer à deux convocations du juge et a quitté le territoire français, ce que son contrôle judiciaire lui interdisait.

Avant de délivrer ce mandat d'arrêt, le juge Courroye avait

sollicité à deux reprises les réquisitions – c'est à dire l'avis – du parquet de Paris sur ce mandat, sans obtenir de réponse.

[...] M. Falcone est mis en examen pour "trafic d'influence, commerce illicite d'armes sans autorisation, abus de bien sociaux et abus de confiance" »

[N'est-il pas étrange que le parquet de Paris n'ait pas d'avis sur la question ? Pour élucider le mystère : avis de recherche. L'article du Soir souligne par ailleurs que la nomination à l'Unesco de M. Falcone "lui permet de jouir d'une immunité diplomatique dont l'étendue est controversée". Est-ce la controverse ou le cas Falcone qui va occuper la scène ? – SC]

Mondialisation

Diario della Settimana (Milan), *Lombardi, l'homme qui dessinait les réseaux*, cité par *Courrier international* du 24/12 (Enrico DEAGLIO) : « Né en 1951 à Syracuse dans l'État de New York, Mark Lombardi se consacre initialement à la peinture abstraite avant de se lancer, un peu par hasard au début des années 90, dans ce qui va devenir sa marque de fabrique : les diagrammes politiques. À partir des informations recoupées dans la presse ou rendues publiques par des banques après leur faillite, Lombardi reconstruit des schémas appelés "structures narratives" pour expliquer les liens politico-financiers qui sous-tendent certains scandales, célèbres ou pas. [...] Le 22 mars 2000, Lombardi est retrouvé pendu sous le toit de son loft new-yorkais. Certains de ses amis ne croient pas au suicide et dénoncent un complot contre ce "peintre d'investigation". [...]

Le 17 octobre 2001, cinq semaines après les attentats contre les tours jumelles [...], le FBI demanda à voir un tableau et à l'interroger [... ainsi que son auteur]. La conservatrice du Whitney Museum de New York [...] répondit qu'il ne lui était pas possible [... de rencontrer celui qui s'était] suicidé un an auparavant, quelques jours après le vernissage qui l'avait consacré comme l'un des grands de la peinture américaine contemporaine. [...] On ne sait combien d'heures de travail le FBI a consacrées au tableau, mais on peut aujourd'hui comprendre ce qui intéressait les enquêteurs : un réseau de noms, de banques, d'institutions, qui liait, dans une petite partie de la vaste fresque, les noms de la famille Bush à ceux de la famille saoudienne des Ben Laden.

Tous les membres de cette famille – des dizaines de personnes, habitant dans diverses villes – furent réunis dans un aéroport du Kansas et de là évacués par les services secrets américains, quarante-huit heures après les attentats. L'avion qui transporta le vaste clan familial vers Riyad fut le seul vol autorisé ce jour-là à voler dans le ciel des États-Unis. [...]

L'agent du FBI s'intéressait tout particulièrement à un nom sur cette vaste toile d'araignée : celui de James R. Bath. [...] C'est un homme d'affaires texan, dont une des entreprises, la Skyway Leasing, qui a son siège aux îles Caïmans, a été l'un des centres financiers utilisés par le colonel Oliver North pour approvisionner en argent tout le réseau chargé de fournir des armes aux Contras (les antisandinistes du Nicaragua) et en même temps d'armer les ayatollahs de Téhéran à la fin des années 80. Financier, agent du cheikh Salim Ben Laden (fils aîné et héritier du cheikh Mohammed Ben Laden, le père du célèbre Oussama), James Bath travaillait comme médiateur (à 5 %) pour les investissements saoudiens aux États-Unis et était associé à un autre saoudien, le cheikh Khalid Ben Mafouz, qui fut compromis dans la faillite de la BCCI. Dans sa jeunesse, James R. Bath avait été avec George W. Bush dans la garde nationale du Texas (un bon moyen pour ne pas être envoyé au Vietnam) et ensemble ils avaient été arrêtés pour possession de cocaïne. George Bush père était intervenu.

Mark Lombardi voulait représenter [... entre autres] le poids croissant de la finance dite propre dans le recyclage de l'argent de la mafia, de la drogue, du trafic d'armes. Il aimait par-dessus tout les banques. [...] Il voulait dominer le paysage, [...] le raconter comme un flux narratif, comme un génome qui révèle sa carte. Mais c'est le paysage qui a cartographié l'artiste. »

[Les diagrammes de Lombardi sont tout à fait prodigieux, tant dans l'invention formelle que dans la richesse d'informations sur les liens quasi-neuronaux qui relient entre eux les principaux acteurs physiques et moraux de la criminalité politico-financière. On rêve de pareils diagrammes pour Maugein et Chirac, Auchi et Pasqua, etc. On se dit aussi que si un non-spécialiste isolé a réussi un tel travail, des réseaux de citoyens résolus devraient pouvoir aller plus loin. Et cartographier le génome de la mondialisation mafieuse. Un "complot public", pour desserrer l'étreinte qui étouffe le bien public à l'échelle mondiale. On peut suicider un Lombardi. Mais des milliers de Lombardi ? – FXV]

VOIR

Semifilms, *Borry Bana ou le destin Fatal de Norbert Zongo*¹, 2003.

« *Norbert Zongo vit parmi nous, grâce à vous, grâce à nous tous* ». Ces mots d'un des leaders burkinabé du mouvement contre l'impunité et pour la démocratie résumés en une phrase la portée politique et historique de cette œuvre filmique alliant générosité et professionnalisme.

Borry Bana est un film documentaire qui raconte comment l'assassinat d'un journaliste d'investigation est devenu une affaire d'État au Burkina Faso. Tour à tour alternent témoignages et extraits de discours des principaux protagonistes de l'affaire Norbert Zongo. On y découvre une mère, Augustine Zongo, révoltée mais sereine, déterminée, et par-dessus tout, généreuse et profondément humaine ; des proches de Norbert qui le font revivre au travers de leurs souvenirs ; des militants et leaders du Collectif contre l'impunité convaincus de la noblesse et de la justesse de leur combat et prêts à le mener jusqu'au bout ; et aussi des voix de l'Hexagone qui se font l'écho, au plan international, de ce sursaut citoyen venu du « pays des hommes intègres ».

Au delà de l'assassinat du journaliste et de la colère citoyenne qu'il continue de susciter cinq ans après ce crime odieux, le film montre comment se comporte un régime "chouchou" la Françafrique. Un régime qui a accumulé ces deux dernières décennies des dizaines de crimes économiques et de sang au Burkina et dans d'autres contrées africaines et qui se trouve aujourd'hui au centre d'une vaste entreprise de déstabilisation de toute la région ouest - .

Bravo à la jeune équipe de Semifilms qui a produit ce documentaire, avec les soutiens de Reporters Sans Frontières, Amnesty International et l'Institut Panos Afrique de l'Ouest. [SMS]

¹ Pour co-organiser dans l'Hexagone des projections-débats, contacter le Cofozno : 06 80 98 29 86 ou 06 63 97 46 90. Pour toute commande du film, contacter Semifilms à Ouagadougou, tél : 00 226 63 30 65.

Pierre CAMINADE

Comores-Mayotte :

une histoire néocoloniale

Dossier noir n° 19 d'Agir ici et Survie
Agone, 2004, 182 p., 11 € franco à Survie

En 1975, lors de la décolonisation du territoire des Comores, la France viole le droit international en arrachant Mayotte à son archipel. Le rattachement de Mayotte à la France est un facteur de déstabilisation des Comores qui, à partir de 1997, ont subi une crise politique sans précédent.

Ce dossier noir propose notamment un examen des motivations françaises, dont une présence militaire dans cette région où passe deux tiers du pétrole exporté du Moyen-Orient. Il analyse ce processus de "domtomisation" et ses conséquences pour le reste de l'archipel, devenu chasse gardée d'une clique de mercenaires.

Sommaire :	Salves	p. 1
	Ils ont dit	p. 10
	À fleur de presse	p. 11
	Voir	p. 12

Directeur de la publication : François-Xavier Verschave.

Directeur de la rédaction : Pierre Caminade.

Secrétariat de rédaction : Lila Chouli.

Comité de rédaction : Christian Loubier (CL), Emmanuel Cattier (EC), Odile Tobner (OT), Pierre Caminade (PC), Sharon Courtoux (SC), Sisulu Mandjou Sory (SMS).

A aussi participé : François-Xavier Verschave (FXV).

Coordination : Sophie Brondel.